



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 61 - 09.04.2015

En exercice ...26  
Présents.....21  
Votants.....26  
Abstention .....0

**BUDGET**

**26. BUDGET ANNEXE OM**

**Compte de gestion 2014**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 9 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard MARIEAU,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** Mme Ghislaine DOEUFF.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201561-DE  
Regu le 15/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 61 - 09.04.2015

En exercice ...26  
Présents.....21  
Votants.....26  
Abstention .....0

**BUDGET**  
**26. BUDGET ANNEXE OM**  
**Compte de gestion 2014**

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 définit le compte de gestion du Comptable comme étant l'ensemble des documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que définis par le plan comptable de 1982.

En ce sens, le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

L'arrêt du compte de gestion est donc le préalable obligatoire au vote du compte administratif, ce dernier constituant l'arrêté définitif des comptes.

Conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document a été adressé à la Communauté de Communes par Monsieur le Receveur Communautaire.

La synthèse des réalisations de l'exercice 2014 du Comptable figure ainsi dans l'annexe jointe.

Considérant que le compte de gestion 2014 du Budget Annexe OM est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le compte de gestion du budget annexe OM 2014 de Monsieur le Receveur communautaire,
- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe OM 2014 dressé par Monsieur le Receveur communautaire et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 241700459 - 2015 <i>0409-</i> <i>D201561</i> - <i>DE</i>
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : <i>15/04/2015</i>



Affichée le : *16 avril 2015*  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de la présente notification.

HR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201561-DE  
Reçu le 15/04/2015

22300 - COMMUNAUTE DE COMMUNES O.M. -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	2 429 080,92	8 769 552,23	11 198 633,15
Titres de recettes émis (b)	401 173,30	7 182 341,82	7 583 515,12
Réductions de titres (c)	0,00	190 264,28	190 264,28
Recettes nettes (d = b - c)	401 173,30	6 992 077,54	7 393 250,84
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 429 080,92	8 769 552,23	11 198 633,15
Mandats émis (f)	358 226,90	5 903 056,22	6 261 283,12
Annulations de mandats (g)	0,00	237 633,88	237 633,88
Dépenses nettes (h = f - g)	358 226,90	5 665 422,34	6 023 649,24
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	42 946,40	1 326 655,20	1 369 601,60
(h - d) Déficit			

HR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201561-DE  
Reçu le 15/04/2015

22300 - COMMUNAUTE DE COMMUNES O.M. -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
COMMUNAUTE DE COMMUNES O.M. -					
Investissement	2 092 856,92	0,00	42 946,40	0,00	2 135 803,32
Fonctionnement	1 697 894,23	0,00	1 326 655,20	0,00	3 024 549,43
Sous-Total	3 790 751,15	0,00	1 369 601,60	0,00	5 160 352,75
TOTAL II	3 790 751,15	0,00	1 369 601,60	0,00	5 160 352,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 790 751,15	0,00	1 369 601,60	0,00	5 160 352,75

APRÉFECTURE

017-241700459-20150409-0201563 DE  
Recu le 15/04/2015